

DIRECTION :

Mme COULOMBEL, Principale

Affaire suivie par Pascal LUREL

Mme la Principale,

Aux

Parents d'élèves demi-pensionnaires

La Feuillie, le 15/03/2021.

Objet : Echancier des prélèvements

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez adhérer à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures de demi-pension de votre enfant à compter de la rentrée de septembre 2021, ce moyen de paiement automatisé vous permettra d'échelonner le règlement en trois ou quatre échéances pour chaque facture (sans frais supplémentaire à votre charge).

Vous trouverez ci-dessous, le calendrier des prélèvements envisagés pour l'année scolaire 2021-2022 :

Montant du forfait annuel prévisible pour l'année scolaire	414.00 €
Calendrier des Prélèvements	Montant Prélevé
Septembre 2021	0.00 €
06 Octobre 2021	40.00 €
08 Novembre 2021	40.00 €
06 décembre 2021	40.00 €
06 janvier 2022 (prélèvement donné à titre indicatif et qui sera ajusté en fonction du montant de la facture du premier trimestre).	36.00 €
07 février 2022	40.00 €
07 mars 2022	40.00 €
06 avril 2022 (prélèvement donné à titre indicatif et qui sera ajusté en fonction du montant de la facture du deuxième trimestre).	46.00 €
06 mai 2022	40.00 €
06 juin 2022	40.00 €
06 juillet 2022 (prélèvement donné à titre indicatif et qui sera ajusté en fonction du montant de la facture du troisième trimestre).	52.00 €
Total des prélèvements	414.00 €

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Collège « La Hêtraie »
4 rue du centre 766220 La Feuillie
0235908046
Mél : int.0762177d@ac-rouen.fr

